

I ADMINISTRATION GENERALE

1- Création d'un centre de formation d'apprentis - Modification des statuts du syndicat.

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De créer un centre de formation d'apprentis
- Et de valider nos statuts selon modèle annexé

II.MARCHES/TRAVAUX

1 – Réfection des façades du groupe scolaire Octave Tordo à Tourrette-Levens – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité:

- de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 188 712,31€ HT soit 224 816,62€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018, reprenant ces montants.

2. Construction d'un micro crèche à Aspremont – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017, reprenant le montant effectif des subventions attribuées.

3. – Réaménagement de deux appartements dans la maison da medicou à Tourrette-Levens – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 27 mai 2019.

- Oüï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :
- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 123 000€ TTC,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire Tourrette-Levens un avenant n°1 à la Convention du 27 mai 2019, selon le modèle annexé reprenant ce montant ;

4– – Rénovation du sol souple extérieur et des ouvrants de la crèche de la Trinité – délégation de maitrise d’ouvrage

- Oüï l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :
- de valider le principe de cette délégation de maîtrise d’ouvrage ;
- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 46 800€ TTC
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire la Trinité une Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage, selon le modèle annexé reprenant le montant ci-dessus.

III- FINANCES

1- Décision modificative n°4 – Section d’investissement

- Oüï l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’adopter la décision modificative N°4
- de valider le tableau présenté,

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Equipement de la Micro Crèche d'Aspremont (2019/06)	25 000€	0€	25 000€	0€

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Rénovation du sol souple extérieur et des ouvrants de la crèche de la Trinité (458...)	46 800€	0€	0	46 800€

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Rénovation de deux logements à Tourrette-Levens (4581269)	123 000€	12 000€	0€	12 000€	0€

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Réfection des façades du groupe scolaire O. Tordo à Tourrette-Levens (4581267)	225 000€	2000€	0€	2000€	0€

IV RESSOURCES HUMAINES

1- Astreinte et indemnité d'astreinte – Prime technique d'entretien, de travaux et d'exploitation

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- Valider l'ouverture du dispositif d'astreinte aux agents titulaires et non titulaires du Pôle petite enfance. Les crédits correspondants seront prévus au Budget.
- Valider la création de la prime technique d'entretien, de travaux et d'exploitation pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Dire que les sommes correspondantes seront inscrites au budget.

2- Modification des modalités de versement du complément indemnitaire annuel

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter que le paiement du complément de régime indemnitaire sera versé, au cours des mois de juin et décembre soit versé proportionnellement au temps de travail effectif de l'agent (à l'exclusion des vacataires et des contractuels de droit privé). Pour ceux non présents au 1^{er} Juin ou au 1^{er} décembre ce montant sera proratisé et versé à l'occasion de leur solde de tout compte.

AFFICHE LE 18/12/2019

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS